Pour le calcul du 2ème indicateur (écart global moyen de rémunération entre les femmes et les hommes contratcuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes)

REMUNERATIONS des contractuels sur l'année 2025

CONTRACTUELS	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales) avec primes et indemnités		Montant des primes et indemnités isolé de la rémunération totale	
Filière / Catégorie	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Personnel médical				
Filière médicale (PM)				
Personnel non médical				
Filière soins - catégorie A		42 285 €		3 095 €
Filière soins - catégorie B		312 572 €		72 826 €
Filière soins - catégorie C		719 007 €		63 864 €
Filière rééducation - catégorie A				
Filière rééducation - catégorie B				
Filière rééducation - catégorie C				
Filière médico-technique - catégorie A		6 869 €		475 €
Filière médico-technique - catégorie B				
Filière médico-technique - catégorie C				
Filière administrative - catégorie A				
Filière administrative - catégorie B				
Filière administrative - catégorie C				
Filière ouvrière et technique - catégorie A				
Filière ouvrière et technique - catégorie B				
Filière ouvrière et technique - catégorie C		81 377 €		2 767 €
Filière socio-éducative - catégorie A				
Filière socio-éducative - catégorie B				
Filière socio-éducative - catégorie C				
Filière personnels de direction - catégorie A				
Filière des psychologues- catégorie A				
Filière des sages-femmes - catégorie A				

ZONES À REMPLIR le cas échéant

ATTENTION :

Le montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges) comprend **les traitements indiciaires et accessoires ainsi que les primes et les indemnités de toutes natures**.

Le **montant des primes et indemnités** est également précisé à part dans la partie droite du tableau.

Si l'indicateur 2 n'est pas calculable (moins de 10 ETPR contractuels par sexe), ne rien saisir dans ce tableau.